

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- MIREVAL (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340159900013

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FRONTIGNAN

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MIREVAL (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	33
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	34
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	35
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	36
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	41
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	42
C1.2 - Actions de formation des élus	45
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	46
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	47
D2 - Arrêté et signatures	48

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MIREVAL COMMUNE DE MIREVAL	CA 2017
-------------------	---------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3309
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	51
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0,0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 875 160,92	G	2 888 976,32
	Section d'investissement	B	379 637,38	H	395 521,69

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	663 885,03
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	13 939,76

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	3 254 798,30	= G+H+I+J	3 962 322,80
-----------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	212 176,05	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	212 176,05	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 875 160,92	= G+I+K	3 552 861,35
	Section d'investissement	= B+D+F	591 813,43	= H+J+L	409 461,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 466 974,35	= G+H+I+J+K+L	3 962 322,80

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	212 176,05
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	35 142,57	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 569,48	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	160 584,00	0,00
931	Opération d'équipement n° 931	2 880,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	653 912,00	536 599,93	21 958,30	0,00	95 353,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 600 000,00	1 486 267,06	0,00	0,00	113 732,94
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	529 850,00	490 993,01	0,00	0,00	38 856,99
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 783 762,00	2 513 860,00	21 958,30	0,00	247 943,70
66	Charges financières	95 660,00	95 617,47	0,00	0,00	42,53
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 909 422,00	2 609 477,47	21 958,30	0,00	277 986,23
023	Virement à la section d'investissement (2)	239 862,88				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	243 725,15	243 725,15			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		483 588,03	243 725,15			239 862,88
TOTAL		3 393 010,03	2 853 202,62	21 958,30	0,00	517 849,11
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	60 000,00	134 767,03	0,00	0,00	-74 767,03
70	Produits services, domaine et ventes div	113 200,00	132 838,36	0,00	0,00	-19 638,36
73	Impôts et taxes	2 068 565,00	2 044 248,33	0,00	0,00	24 316,67
74	Dotations et participations	464 460,00	479 861,56	0,00	0,00	-15 401,56
75	Autres produits de gestion courante	17 900,00	25 071,26	0,00	0,00	-7 171,26
Total des recettes de gestion courante		2 724 125,00	2 816 786,54	0,00	0,00	-92 661,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	72 189,78	0,00	0,00	-67 189,78
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 729 125,00	2 888 976,32	0,00	0,00	-159 851,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 729 125,00	2 888 976,32	0,00	0,00	-159 851,32
Pour information		(3) 663 885,03				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 535,20	17 631,80	35 142,57	1 760,83
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	184 095,75	146 321,10	13 569,48	24 205,17
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	381 815,65	81 585,13	160 584,00	139 646,52
	Total des opérations d'équipement	22 719,00	12 013,16	2 880,00	7 825,84
	Total des dépenses d'équipement	643 165,60	257 551,19	212 176,05	173 438,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	122 086,19	122 086,19	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	122 086,19	122 086,19	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	765 251,79	379 637,38	212 176,05	173 438,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	765 251,79	379 637,38	212 176,05	173 438,36
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	207 724,00	94 030,00	0,00	113 694,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	207 724,00	94 030,00	0,00	113 694,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	60 000,00	57 766,54	0,00	2 233,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	60 000,00	57 766,54	0,00	2 233,46
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	267 724,00	151 796,54	0,00	115 927,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	239 862,88			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	243 725,15	243 725,15		0,00

MIREVAL - COMMUNE DE MIREVAL - CA - 2017

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		483 588,03	243 725,15		239 862,88
TOTAL		751 312,03	395 521,69	0,00	355 790,34
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 13 939,76			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	558 558,23		558 558,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 486 267,06		1 486 267,06
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	490 993,01		490 993,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	95 617,47	0,00	95 617,47
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	243 725,15	243 725,15
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 631 435,77	243 725,15	2 875 160,92
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	122 086,19	0,00	122 086,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	12 013,16		12 013,16
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	17 631,80	0,00	17 631,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	146 321,10	0,00	146 321,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	81 585,13	0,00	81 585,13
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		379 637,38	0,00	379 637,38
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	134 767,03		134 767,03
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	132 838,36		132 838,36
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 044 248,33		2 044 248,33
74	Dotations et participations	479 861,56		479 861,56
75	Autres produits de gestion courante	25 071,26	0,00	25 071,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	72 189,78	0,00	72 189,78
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 888 976,32	0,00	2 888 976,32
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				663 885,03

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	57 766,54	0,00	57 766,54
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	94 030,00	0,00	94 030,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		238 137,23	238 137,23
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		5 587,92	5 587,92
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		151 796,54	243 725,15	395 521,69
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				13 939,76

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	653 912,00	536 599,93	21 958,30	0,00	95 353,77
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	16 000,00	14 216,20	0,00	0,00	1 783,80
60611	Eau et assainissement	16 000,00	9 979,62	10 935,14	0,00	-4 914,76
60612	Energie - Electricité	115 000,00	106 961,76	0,00	0,00	8 038,24
60622	Carburants	8 000,00	5 025,92	0,00	0,00	2 974,08
60623	Alimentation	1 500,00	344,54	0,00	0,00	1 155,46
60628	Autres fournitures non stockées	1 200,00	1 419,57	326,37	0,00	-545,94
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	7 098,00	0,00	0,00	-98,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	9 686,26	44,50	0,00	-730,76
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	4 630,02	0,00	0,00	-630,02
60636	Vêtements de travail	7 488,00	5 104,52	0,00	0,00	2 383,48
6064	Fournitures administratives	14 000,00	7 875,73	0,00	0,00	6 124,27
6067	Fournitures scolaires	18 000,00	15 792,22	124,68	0,00	2 083,10
6068	Autres matières et fournitures	14 614,00	3 658,57	274,80	0,00	10 680,63
611	Contrats de prestations de services	68 560,00	57 593,67	6 811,20	0,00	4 155,13
6135	Locations mobilières	55 000,00	41 435,03	0,00	0,00	13 564,97
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 000,00	14 376,67	0,00	0,00	-2 376,67
615231	Entretien, réparations voiries	35 000,00	25 968,89	1 813,08	0,00	7 218,03
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	2 667,76	649,40	0,00	5 682,84
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 200,00	3 254,21	0,00	0,00	-1 054,21
6156	Maintenance	47 000,00	28 737,23	451,13	0,00	17 811,64
6168	Autres primes d'assurance	50 000,00	49 325,04	0,00	0,00	674,96
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 086,39	0,00	0,00	913,61
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	6 116,40	0,00	0,00	3 883,60
6188	Autres frais divers	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	463,21	0,00	0,00	536,79
6226	Honoraires	18 000,00	26 850,97	0,00	0,00	-8 850,97
6228	Divers	3 000,00	580,73	0,00	0,00	2 419,27
6231	Annonces et insertions	11 000,00	8 980,46	0,00	0,00	2 019,54
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	18 208,30	0,00	0,00	6 791,70
6236	Catalogues et imprimés	1 300,00	2 520,30	0,00	0,00	-1 220,30
6237	Publications	7 800,00	6 966,00	0,00	0,00	834,00
6247	Transports collectifs	7 500,00	7 655,00	528,00	0,00	-683,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 481,48	0,00	0,00	518,52
6257	Réceptions	4 000,00	6 761,16	0,00	0,00	-2 761,16
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 023,20	0,00	0,00	976,80
6262	Frais de télécommunications	14 000,00	10 197,33	0,00	0,00	3 802,67
627	Services bancaires et assimilés	150,00	8,59	0,00	0,00	141,41
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00	7 253,19	0,00	0,00	246,81
6288	Autres services extérieurs	8 500,00	4 440,79	0,00	0,00	4 059,21
63512	Taxes foncières	8 500,00	8 350,00	0,00	0,00	150,00
6358	Autres droits	600,00	505,00	0,00	0,00	95,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 600 000,00	1 486 267,06	0,00	0,00	113 732,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 250,00	4 227,05	0,00	0,00	1 022,95
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 800,00	12 741,69	0,00	0,00	2 058,31
6411	Personnel titulaire	986 000,00	916 405,21	0,00	0,00	69 594,79
6413	Personnel non titulaire	90 000,00	134 154,72	0,00	0,00	-44 154,72
6417	Rémunérations des apprentis	90 700,00	20 677,07	0,00	0,00	70 022,93
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	162 000,00	156 557,84	0,00	0,00	5 442,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	245 000,00	232 905,60	0,00	0,00	12 094,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 250,00	8 597,88	0,00	0,00	-2 347,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	529 850,00	490 993,01	0,00	0,00	38 856,99
6531	Indemnités	66 000,00	65 808,51	0,00	0,00	191,49
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 766,50	0,00	0,00	233,50
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 900,00	5 887,18	0,00	0,00	12,82
6535	Formation	1 950,00	1 907,56	0,00	0,00	42,44

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	31,78	0,00	0,00	-31,78
6553	Service d'incendie	93 000,00	92 950,95	0,00	0,00	49,05
65548	Autres contributions	200 000,00	178 062,53	0,00	0,00	21 937,47
6558	Autres contributions obligatoires	4 000,00	4 104,64	0,00	0,00	-104,64
657362	Subv. fonct. CCAS	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	1 553,98	0,00	0,00	-1 553,98
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	136 000,00	117 919,38	0,00	0,00	18 080,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 783 762,00	2 513 860,00	21 958,30	0,00	247 943,70
66	Charges financières (b)	95 660,00	95 617,47	0,00	0,00	42,53
66111	Intérêts réglés à l'échéance	72 600,00	72 526,15	0,00	0,00	73,85
6688	Autres	23 060,00	23 091,32	0,00	0,00	-31,32
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	30 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 909 422,00	2 609 477,47	21 958,30	0,00	277 986,23
023	Virement à la section d'investissement	239 862,88	0,00			239 862,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	243 725,15	243 725,15			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	238 137,23	238 137,23			0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	5 587,92	5 587,92			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		483 588,03	243 725,15			239 862,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		483 588,03	243 725,15			239 862,88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 393 010,03	2 853 202,62	21 958,30	0,00	517 849,11
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	60 000,00	134 767,03	0,00	0,00	-74 767,03
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	134 767,03	0,00	0,00	-74 767,03
70	Produits services, domaine et ventes div	113 200,00	132 838,36	0,00	0,00	-19 638,36
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	2 600,00	0,00	0,00	1 400,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	5 000,00	1 620,48	0,00	0,00	3 379,52
7062	Redevances services à caractère culturel	17 000,00	28 774,00	0,00	0,00	-11 774,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	80 000,00	84 376,10	0,00	0,00	-4 376,10
70688	Autres prestations de services	200,00	5 894,06	0,00	0,00	-5 694,06
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 000,00	9 573,72	0,00	0,00	-2 573,72
73	Impôts et taxes	2 068 565,00	2 044 248,33	0,00	0,00	24 316,67
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 625 565,00	1 610 844,00	0,00	0,00	14 721,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	298,00	0,00	0,00	-298,00
73211	Attribution de compensation	0,00	271 941,00	0,00	0,00	-271 941,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	291 000,00	0,00	0,00	0,00	291 000,00
7336	Droits de place	1 000,00	1 130,00	0,00	0,00	-130,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	73 000,00	69 589,86	0,00	0,00	3 410,14
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	78 000,00	90 445,47	0,00	0,00	-12 445,47
74	Dotations et participations	464 460,00	479 861,56	0,00	0,00	-15 401,56
7411	Dotation forfaitaire	250 065,00	250 175,00	0,00	0,00	-110,00
74121	Dotation de solidarité rurale	45 539,00	45 539,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	123 856,00	123 856,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	25 000,00	15 987,56	0,00	0,00	9 012,44
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	20 000,00	44 304,00	0,00	0,00	-24 304,00
75	Autres produits de gestion courante	17 900,00	25 071,26	0,00	0,00	-7 171,26
752	Revenus des immeubles	12 000,00	11 768,52	0,00	0,00	231,48
758	Produits divers de gestion courante	5 900,00	13 302,74	0,00	0,00	-7 402,74
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 724 125,00	2 816 786,54	0,00	0,00	-92 661,54
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	72 189,78	0,00	0,00	-67 189,78
7713	Libéralités reçues	0,00	7 922,36	0,00	0,00	-7 922,36
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	53 384,09	0,00	0,00	-53 384,09
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	10 883,33	0,00	0,00	-5 883,33
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 729 125,00	2 888 976,32	0,00	0,00	-159 851,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 729 125,00	2 888 976,32	0,00	0,00	-159 851,32
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		663 885,03				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	54 535,20	17 631,80	35 142,57	1 760,83
2031	Frais d'études	43 829,20	7 053,20	30 655,00	6 121,00
2051	Concessions, droits similaires	10 706,00	10 578,60	4 487,57	-4 360,17
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	184 095,75	146 321,10	13 569,48	24 205,17
2111	Terrains nus	23 590,45	8 606,00	0,00	14 984,45
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 500,00	2 766,30	308,76	424,94
2128	Autres agencements et aménagements	56 906,00	45 588,80	5 054,88	6 262,32
21311	Hôtel de ville	0,00	2 723,22	0,00	-2 723,22
21312	Bâtiments scolaires	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	6 940,80	-6 940,80
2135	Installations générales, agencements	31 750,00	12 123,95	0,00	19 626,05
2152	Installations de voirie	21 200,00	17 396,04	0,00	3 803,96
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	825,24	-825,24
2158	Autres installat°, matériel et outillage	15 057,25	15 832,88	0,00	-775,63
2182	Matériel de transport	3 320,00	3 320,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 995,25	14 543,59	0,00	-8 548,34
2184	Mobilier	240,00	4 783,74	0,00	-4 543,74
2188	Autres immobilisations corporelles	16 036,80	18 636,58	439,80	-3 039,58
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	381 815,65	81 585,13	160 584,00	139 646,52
2313	Constructions	236 815,65	81 585,13	160 584,00	-5 353,48
2315	Installat°, matériel et outillage techni	84 000,00	0,00	0,00	84 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00
904	Opération d'équipement n° 904 (2)	0,00	124,76	0,00	-124,76
931	Opération d'équipement n° 931 (2)	22 719,00	11 888,40	2 880,00	7 950,60
Total des dépenses d'équipement		643 165,60	257 551,19	212 176,05	173 438,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	122 086,19	122 086,19	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	122 086,19	122 086,19	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		122 086,19	122 086,19	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		765 251,79	379 637,38	212 176,05	173 438,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		765 251,79	379 637,38	212 176,05	173 438,36
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	207 724,00	94 030,00	0,00	113 694,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	54 882,00	21 761,00	0,00	33 121,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	135 674,00	56 392,00	0,00	79 282,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	17 168,00	15 877,00	0,00	1 291,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		207 724,00	94 030,00	0,00	113 694,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	57 766,54	0,00	2 233,46
10222	FCTVA	20 000,00	13 420,88	0,00	6 579,12
10223	TLE	40 000,00	44 345,66	0,00	-4 345,66
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		60 000,00	57 766,54	0,00	2 233,46
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		267 724,00	151 796,54	0,00	115 927,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement	239 862,88			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	243 725,15	243 725,15		0,00
28051	Concessions et droits similaires	5 627,21	5 627,21		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	126 881,63	126 881,63		0,00
281312	Bâtiments scolaires	228,46	228,46		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	840,45	840,45		0,00
28138	Autres constructions	1 940,40	1 940,40		0,00
28152	Installations de voirie	29 530,30	29 530,30		0,00
281534	Réseaux d'électrification	12 266,38	12 266,38		0,00
281538	Autres réseaux	423,78	423,78		0,00
281571	Matériel roulant	667,64	667,64		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 689,21	2 689,21		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 413,03	5 413,03		0,00
28182	Matériel de transport	18 152,38	18 152,38		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	8 631,39	8 631,39		0,00
28184	Mobilier	5 158,47	5 158,47		0,00
28188	Autres immo. corporelles	19 686,50	19 686,50		0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	5 587,92	5 587,92		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		483 588,03	243 725,15		239 862,88
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		483 588,03	243 725,15		239 862,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		751 312,03	395 521,69	0,00	355 790,34

MIREVAL - COMMUNE DE MIREVAL - CA - 2017

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	13 939,76			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 904 (1)
LIBELLE : AMGT MATERNELLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		0,00	A	124,76	0,00	-124,76	B	198 386,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00		124,76	0,00	-124,76		124,76
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00		124,76	0,00	-124,76		124,76
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		7 975,51
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
2184	Mobilier	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		7 975,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		190 286,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00		190 286,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	195 639,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		79 639,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00		0,00	0,00	0,00		32 075,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00		0,00	0,00	0,00		47 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		116 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00	0,00	0,00		116 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-124,76	D - B	-2 747,27

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 931 (1)
LIBELLE : REVISION POS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		22 719,00	A	11 888,40	2 880,00	7 950,60	B	56 084,40
20	Immobilisations incorporelles	22 719,00		11 888,40	2 880,00	7 950,60		56 084,40
2031	Frais d'études	22 719,00		11 888,40	2 880,00	7 950,60		56 084,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-11 888,40	D - B	-56 084,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 158 155,97									
1641 Emprunts en euros (total)					2 158 155,97									
0868147	CAISSE DES DEPOTS EMPRUNTS	13/11/1998		01/01/2000	36 236,37	F		3,800	3,800	euros	A	P	N	A-1
4715165	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	01/08/2016		25/11/2016	55 000,00	F		1,150	1,150	euros	T	X	N	A-1
A171503P	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	08/03/2015		25/07/2015	241 579,17	F		4,220	4,220	euros	T	X	N	A-1
A171503Q	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	18/02/2015		25/05/2015	232 412,40	F		3,110	3,110	euros	T	F	N	A-1
A171503R	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	08/03/2015		25/04/2015	628 644,70	F		4,230	4,230	euros	M	M	N	A-1
A171503T	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	08/03/2015		25/05/2015	326 820,53	F		4,010	4,010	euros	T	X	N	A-1
A171503U	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	08/03/2015		25/06/2015	494 114,19	F		3,350	3,350	euros	T	X	N	A-1
A171503V	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC ROUSSIL	08/03/2015		25/07/2015	143 348,61	F		2,510	2,510	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

MIREVAL - COMMUNE DE MIREVAL - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 158 155,97									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 839 572,79					122 086,19	72 526,15	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 839 572,79					122 086,19	72 526,15	0,00	0,00
0868147	N	0,00	A-1	19 115,65	14,00	F		3,050	1 430,54	311,14	0,00	0,00
4715165	N	0,00	A-1	45 500,01	5,00	F		1,150	7 610,89	578,03	0,00	0,00
A171503P	N	0,00	A-1	213 409,92	13,00	F		4,220	11 771,17	9 302,91	0,00	0,00
A171503Q	N	0,00	A-1	180 163,75	8,00	F		3,110	19 484,98	5 967,34	0,00	0,00
A171503R	N	0,00	A-1	584 781,42	21,00	F		4,230	16 542,54	27 242,16	0,00	0,00
A171503T	N	0,00	A-1	296 375,30	17,00	F		4,010	11 435,67	12 131,85	0,00	0,00
A171503U	N	0,00	A-1	412 545,55	11,00	F		3,350	30 530,63	14 462,17	0,00	0,00
A171503V	N	0,00	A-1	87 681,19	3,00	F		2,510	23 279,77	2 530,55	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MIREVAL - COMMUNE DE MIREVAL - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 839 572,79					122 086,19	72 526,15	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 839 572,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL DIVERS	6	22/03/2017
L	MATERIEL ROULANT	5	22/03/2017
L	logiciels informatiques	2	22/03/2017
L	Autres matériels d incendie	2	22/03/2017
L	MOBILIER	10	22/03/2017
L	MATERIEL DE BUREAU	3	22/03/2017
L	MATERIEL UTILITAIRE SERVICES TECHNIQUES	5	22/03/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		122 086,19	122 086,19
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		122 086,19	122 086,19
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	122 086,19	122 086,19
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	122 086,19	212 176,05	0,00	334 262,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		543 588,03	III 301 491,69
Ressources propres externes de l'année (a)		60 000,00	57 766,54
10222	FCTVA	20 000,00	13 420,88
10223	TLE	40 000,00	44 345,66
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		483 588,03	243 725,15
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	5 627,21	5 627,21
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	126 881,63	126 881,63
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	228,46	228,46
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	840,45	840,45
28138	<i>Autres constructions</i>	1 940,40	1 940,40
28152	<i>Installations de voirie</i>	29 530,30	29 530,30
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	12 266,38	12 266,38
281538	<i>Autres réseaux</i>	423,78	423,78
281571	<i>Matériel roulant</i>	667,64	667,64
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	2 689,21	2 689,21
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	5 413,03	5 413,03
28182	<i>Matériel de transport</i>	18 152,38	18 152,38
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	8 631,39	8 631,39
28184	<i>Mobilier</i>	5 158,47	5 158,47
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	19 686,50	19 686,50
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	5 587,92	5 587,92
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	239 862,88	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	301 491,69	0,00	13 939,76	0,00	315 431,45

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	334 262,24
Ressources propres disponibles	IV	315 431,45
Solde	V = IV – II (3)	-18 830,79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AM STRAM GRAM	500,00	
ARTS ET COULEURS	200,00	
ASSOCIATION M CCLM	2 100,00	
ASSOCIATION SPORTIVE MIREVALAISE	7 000,00	
CLUB 3EME AGE	1 700,00	
CLUB ADO LEO LAGRANGE	16 000,00	
COMBATTANT ALGERIE TUNISIE MAROC	300,00	
COMITE DES FETES	20 000,00	
CRECHE CHAPI CHAPO	52 999,38	
FARANDOLA OCCITANA	2 800,00	
FED.NALE ANCIENS COMBATTANTS D A	300,00	
FLAMENCAS SEVILLANAS GARDIOLE	1 000,00	
LA MUSCATIERE PETANQUE	2 500,00	
MAISON POUR TOUS	4 500,00	
MANICERAM	120,00	
MATERN AILE ASSOCIATION	1 000,00	
MGA	2 500,00	
OCCE34 COOP SCOLAIRE	1 000,00	
RANDO ACTION CYCLES	3 700,00	
SYNDICAT CHASSEURS PROPRIETAIRES	1 600,00	
TENNIS CLUB MIREVALAIS	4 500,00	
TOUT EN HARMONY	700,00	
<u>Entreprises</u>		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	700,00	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
COLLEGE DES SALINS-VIL.LES MAGUE	200,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
CCAS FRONTIGNAN	150,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	128 069,38	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	5,00	0,00	5,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		21,00	0,00	21,00	20,00	0,00	20,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL POLICE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

MIREVAL - COMMUNE DE MIREVAL - CA - 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		39,00	0,00	39,00	37,00	0,00	37,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	4 706 000,00	-0,63	19,65	0,00	924 729,00	-0,63
TFPB	3 202 000,00	0,76	20,75	0,00	664 415,00	0,76
TFPNB	30 800,00	-0,32	118,20	0,00	36 405,60	-0,32
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	7 938 800,00	0,00			1 625 549,60	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 3

Date de convocation : 05/04/2018

Présenté par (1) Monsieur Le Maire.
 A , le 11/04/2018
 Monsieur Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE.
 A MIREVAL, le 11/04/2018
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

-DURAND CHRISTOPHE, LE MAIRE	
-ANDRE ROBERT	
-ASSELIN NATHALIE	
-BOURELLY CELINE	
-BOURRIER LAURENCE	
-CAMILLERI STEPHANIE	
-CASTELLO JOSE	
-DALBIN JACQUES	
-DAURES DAMIEN	
-DEMOLLIERE JEAN-PIERRE	
-DESCOUX RICHARD	
-ESCUDIER CHRISTIANE	
-ETHEVE NICOLAS	
-GUY GILLES	
-HUILLET ROBERT	
-LEVASSEUR VALERIE	
-LIGNON AGNES	
-MARTINEZ CHRISTINE	
-PALHIES SYLVAIN	
-PERPINA DOMINIQUE	
-PICOU CHRISTINE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

-ROUX NADERA	
-VIALA CHARLES	

Certifié exécutoire par (1) Monsieur Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2018, et de la publication le 16/04/2018
A MAIRIE DE MIREVAL, le 16/04/2018

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : CONSEIL MUNICIPAL.